APRÈS LA TERMINALE

Des parcours d'études supérieures

La nouvelle plateforme PARCOURSUP

Réunion d'information

Vendredi 19 janvier 2024

Les Parcours d'études supérieures

L'enseignement supérieur Français

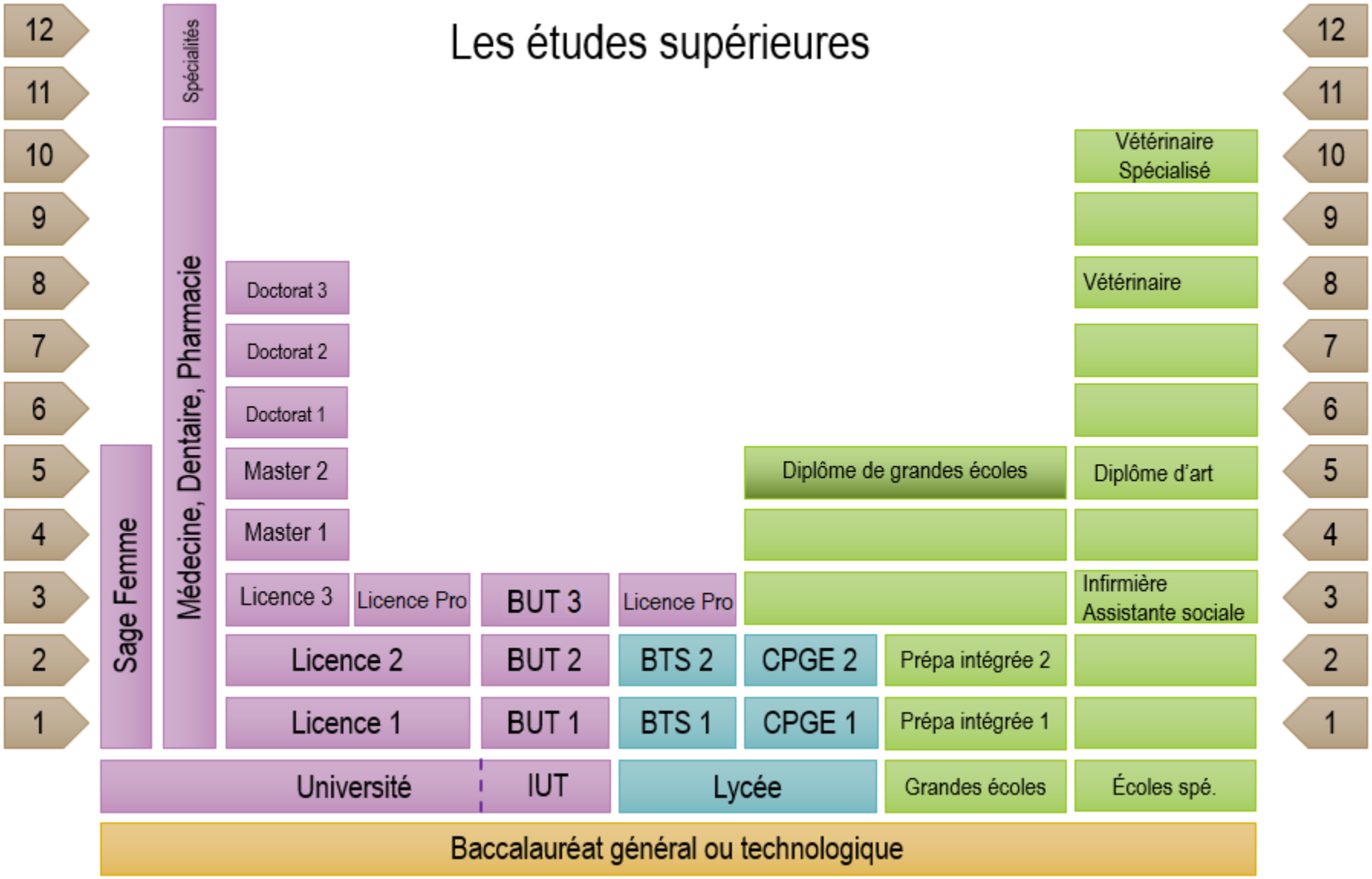

Les parcours d'études…
Présentation des différentes voies

Cliquez pour consulter

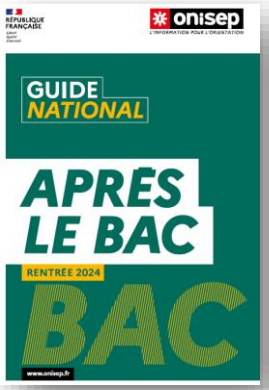

Pour vous aider

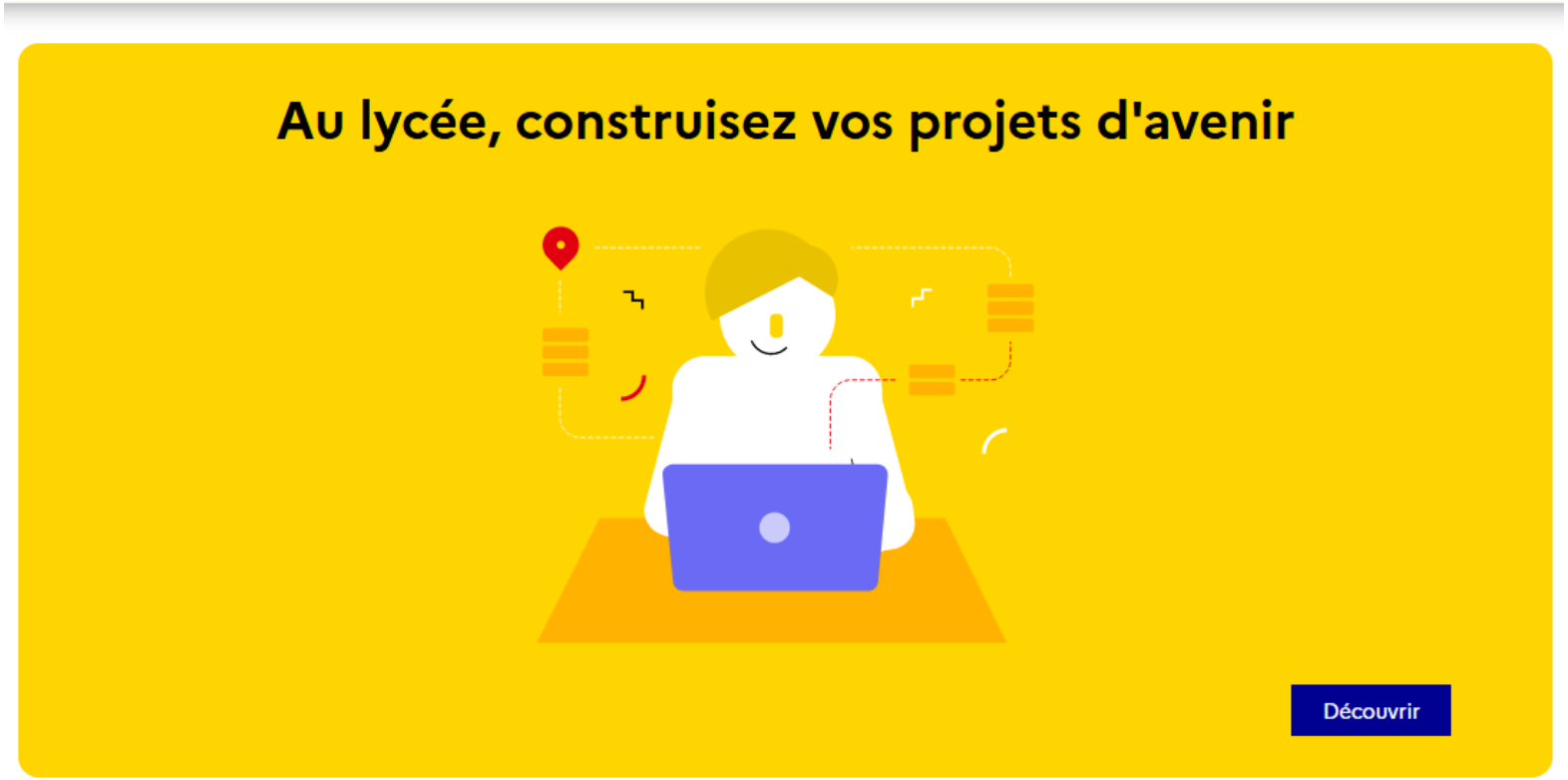

Vous pouvez cliquer sur cette image pour être dirigé vers le site

Pour vous aider

Vous pouvez cliquer sur cette image pour être dirigé vers le site

Pour vous aider

Vous pouvez cliquer sur cette image pour être dirigé vers le site

Pour vous aider

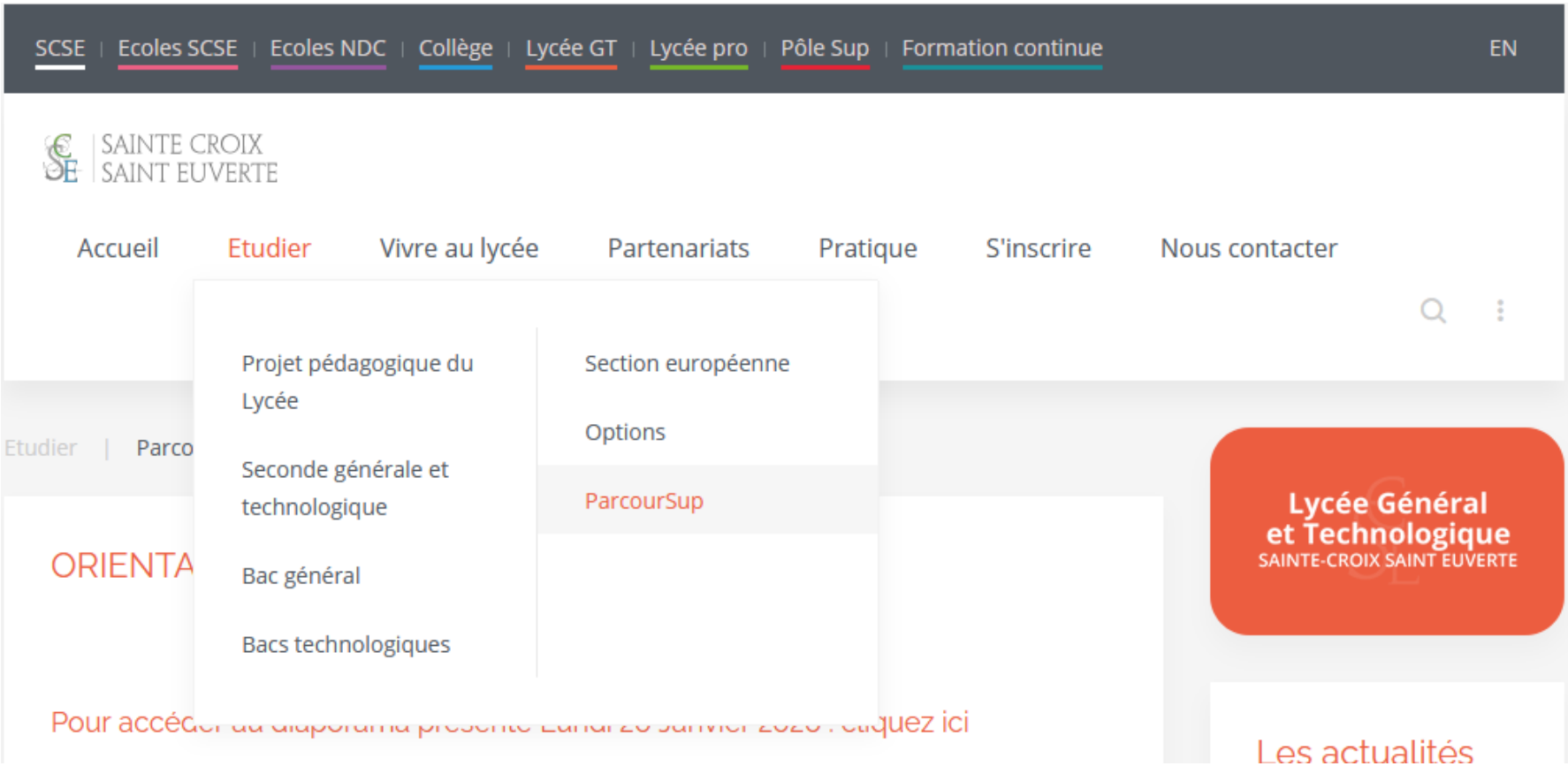

Vous pouvez cliquer sur cette image pour être dirigé vers le site

La procédure Parcoursup

Vue générale du calendrier ParcourSup

Jeudi 14 Mars 2024
Dernier jour pour formuler mes vœux

8 Juin 2023 → 14 Septembre 2023
Phase Complémentaire

Nov. | Déc. | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Sept

1

Début Nov. 2023 → Janvier 2024

Je m'informe et découvre les formations

2

17 Janvier 2024 → 14 Mars 2024

Je formule mes vœux

Jusqu'au 3 Avril 2024

Je finalise mon dossier

3

30 Mai 2024 → 12 Juillet 2024

Je reçois les réponses des formations et je décide

4

Cliquez pour consulter le calendrier Parcoursup

1ère Étape : PHASE D'INFORMATION

Accompagnement à l'orientation

Pour vous aider

VILLAGE VIRTUEL DE L'ORIENTATION 2020

SAINTE CROIX
SAINT EUVERTE

ACCUEIL | ORIENTATION | VIDÉOS / TÉMOIGNAGES | PARCOURSUP | LIENS / DOCS UTILES | VILLAGE 2019 | CONTACT

Vous pouvez cliquer sur cette image pour être dirigé vers le site

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

Calendrier 2024 | Carte des formations | Ressources et FAQ

Découvrir Parcoursup | Construire son projet d'orientation | Trouver une formation | Candidater sur Parcoursup | Préparer sa vie étudiante

Rappel : le moteur de recherche des formations 2024 et ses nouvelles fonctionnalités (favoris, comparateur) seront disponibles à compter du mercredi 20 décembre 12h.

Étape en cours de Novembre à Décembre
Je m'informe et découvre les formations →

Prochaine étape du 17 janvier au 14 Mars
Je m'inscris pour formuler mes vœux →

Parcoursup, la plateforme au service de vos projets

C'est sur Parcoursup que vous effectuez vos démarches pour candidater dans l'enseignement supérieur.

Consulter la vidéo : Parcoursup au service de vos projets

Vous pouvez cliquer sur cette image pour ouvrir le moteur de recherche

Un moteur de recherche

Rechercher une formation par mots-clés

BTS audiovisuel Normandie, Licence droit Toulouse, BUT informatique (68), ...

Taux d'accès par type de bac

Tous

Nouveauté : Favoris

Filtres

Types d'établissement

- Publics (11314)
- Privés sous contrat (3187)
- Privés enseignement supérieur (927)
- Privés hors contrat (1491)

Apprentissage

- Formations en apprentissage (4060)
- Formations hors apprentissage (12859)

Plus de 10 000 formations dans cette zone géographique.

Trier par Pertinence

Public

Université de Franche-Comté - Site de Montbéliard (25)

Licence - Sciences de la vie - Parcours Sciences de la vie et de l'environnement

TAUX D'ACCÈS : 100 %

Voir la formation

Formations similaires +

Vous pouvez cliquer sur cette image pour ouvrir le moteur de recherche

Pour chaque formation proposée :

Découvrir la formation et ses caractéristiques

Comprendre les critères d'analyse des candidatures

Consulter les modalités de candidatures

Accéder aux chiffres clés de la formation

Connaître les débouchés professionnels

Contacter et échanger avec l'établissement

- **Le nombre de places** disponibles en 2024
- **Le taux d'accès** en 2023, c'est à dire la proportion de candidats ayant reçu une proposition d'admission en phase principale
- **Le pourcentage de candidats admis selon le type de baccalauréat** en 2023
- Des **suggestions de formations similaires** pour élargir vos choix
- **La présentation de la formation**
- **Les connaissances et compétences attendues**
- **Les critères généraux d'examen des vœux**
- **Les débouchés**
- **Les contacts des référents de la formation**
- **Les dates des journées portes ouvertes ou journées d'immersion**

Les formations accessibles via ParcourSup

23 000 formations diplômes reconnus par l'Etat

2 TYPES DE FORMATION

Les FORMATIONS SÉLECTIVES (CPGE, BTS, BUT, écoles, etc.)	Les FORMATIONS NON-SÉLECTIVES (Université)
Elles conservent leur capacité à refuser un candidat. Les candidats sélectionnés se verront proposer une place ou seront placés en attente d'un désistement.	Elles n'auront pas la possibilité de refuser un bachelier dans la limite des capacités d'accueil. (Secteur géographique)

Les formations accessibles via ParcourSup

Les FORMATIONS NON-SÉLECTIVES
(Université)
SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

- **C'est quoi ?**

Le secteur géographique (en général l'académie) correspond à la zone de recrutement des établissements de l'enseignement supérieur pour les licences et les parcours spécifiques "accès santé" (PASS)

- **Que se passe-t-il si je formule un vœu pour un licence hors secteur ?**

Le secteur géographique s'applique quand une licence est très demandé et ne peut accueillir tous les candidats ayant fait une demande : un pourcentage maximum de candidats hors secteur géographique sera fixé par le recteur d'académie. Ce pourcentage vise à faciliter l'accès des bacheliers qui le souhaitent aux formations proposées dans leur académie de résidence tout en permettant la mobilité géographique des autres candidats.

Les formations accessibles via ParcourSup

Les FORMATIONS NON-SÉLECTIVES
(Université)
SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Par exception, sont considérés comme « résidant dans l'académie » où se situe la licence demandée :

> Les candidats qui souhaitent accéder à une mention de licence qui n'est pas dispensée dans leur académie de résidence

> Les candidats ressortissants français ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne qui sont établis hors de France

> Les candidats préparant ou ayant obtenu le baccalauréat français au cours de l'année scolaire dans un centre d'examen habilité à l'étranger

Vue générale du calendrier ParcourSup

Jeudi 14 Mars 2024
Dernier jour pour formuler mes vœux

Début Nov. 2023 → Janvier 2024

Je m'informe et découvre les formations

17 Janvier 2024 → 14 Mars 2024

Je formule mes vœux

Jusqu'au 3 Avril 2024

Je finalise mon dossier

2ème Étape : PHASE DES VŒUX (17 Janvier – 3 Avril)

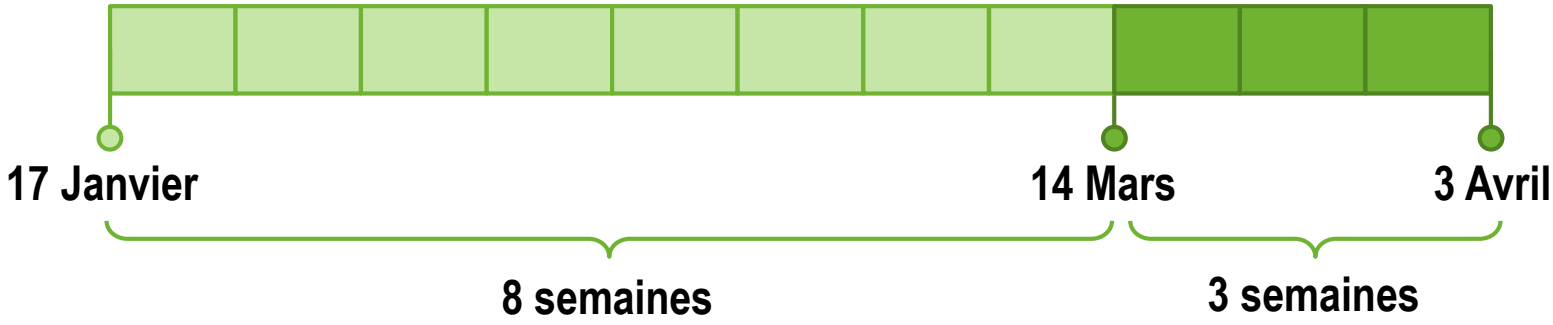

Constitution du dossier et Saisie des vœux	Confirmation des vœux

17 Janvier **14 Mars** **3 Avril**

Constitution du dossier et Saisie des vœux

Confirmation des vœux

→ **Saisir les vœux**

→ **Compléter le dossier :**

- motiver son projet pour chaque vœu formulé
- ajouter pièces complémentaires demandées par certaines formations
- remplir rubrique « activités et centres d'intérêt » (facultative)

→ **Confirmer les vœux**

Un vœu non confirmé avant le 3 avril 2024 (23h59 - heure de Paris) ne sera pas examiné par la formation

2ème Étape : PHASE DES VŒUX (17 Janvier – 3 Avril)

Les **éléments nécessaires à l'inscription** :

- Une **adresse électronique valide** : pour échanger et recevoir les informations sur votre dossier

Important : renseignez un numéro de portable *pour recevoir les alertes envoyées par la plateforme.*

- **L'INE** (identifiant national élève en lycée général, technologique ou professionnel) ⇨ le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat ou sur Pronote dans informations personnelles, puis compte enfant.

2ème Étape : PHASE DES VŒUX (17 Janvier – 3 Avril)

- ✓ Les élèves peuvent formuler 10 vœux au maximum
- ✓ Pas de classements des vœux
- ✓ Certaines formations sont présentées en "vœux groupés".

Élargir les possibilités des lycéens qui peuvent faire des vœux multiples pour certaines formations

LES VŒUX GROUPÉS

Les formations dont le <u>nombre de sous-vœux est limité</u> à 10 par vœu multiple dans la limite de 20 sous-vœux au total :

- ✓ **Les BTS et les BUT regroupés par spécialité à l'échelle nationale**
- ✓ **Les DN MADE regroupés par mention à l'échelle nationale**
- ✓ **Les DCG (diplôme de comptabilité et de gestion) regroupés à l'échelle nationale**
- ✓ **Les classes prépas regroupées par voie à l'échelle nationale**
- ✓ **Les EFTS (Etablissement de Formation en Travail Social) regroupés par diplôme d'Etat à l'échelle nationale**

LES VŒUX GROUPÉS

Les formations dont le nombre de sous-vœux n'est pas limité (et n'est donc pas pris en compte dans la limite des 20 sous-vœux au total) :

- ✓ **Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management regroupées en réseau et qui recrutent sur concours commun**
- ✓ **Sciences Po / IEP Paris et le réseau des Sciences Po / IEP (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse) et Sciences Po / IEP Paris**
- ✓ **Les parcours spécifiques "accès santé" (PASS) en Ile-de-France regroupés à l'échelle régionale**
- ✓ **Le concours commun des écoles nationales vétérinaires**

LES VŒUX GROUPÉS EXEMPLES

Vœu 1

BTS MM
(Métiers de la mesure)

1. Lycée A à Orléans
2. Lycée B à Tours
3. Lycée C à Nantes
4. Lycée D à St Denis de la réunion

4 sous vœux

Vœu 2

BUT Chimie

1. IUT A à Orléans
2. IUT B à Cognac
3. IUT C à Orange

3 sous vœux

Vœu 3

CPGE MPSI

1. Lycée A à Orléans avec internat
   Lycée A à Orléans sans internant
2. Lycée B à Brest
3. Lycée C à Sète
4. Lycée D à Lille
5. Lycée E à Metz

5 sous vœux

Vœu 4

Groupement École d'ingé.
GEIPI Polytech

1. École A à Orléans
2. École B à Brest

35 Écoles

35. École N à Nice

35 sous vœux
Mais 0
décomptés

Au total 12 sous-vœux
Reste 8 sous-vœux

BILAN

Encore 6 vœux possibles

Encore 8 sous-vœux possibles

LES VŒUX GROUPÉS EXEMPLES

Les IFSI (instituts de formation en soin infirmier) et les formations d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse (pour la plupart d'entre elles) sont regroupés à l'échelle territoriale (au niveau des universités)

- A savoir : vous pouvez formuler 5 vœux multiples maximum

Pour un vœu, vous pouvez donc postuler à tous les IFSI rattachés à une Université. Et, vous êtes limités à 5 vœux, donc 5 universités.

A noter *: rassurez-vous, dans votre dossier Parcoursup, un compteur de vœux permet de suivre les vœux multiples et sous-vœux formulés.*

LES VŒUX GROUPÉS EXEMPLES

Chaque vœu en licence (Université) compte pour 1 vœu.

Je postule dans 4 LICENCES DE DROIT :

- Licence de DROIT à Orléans
- Licence de DROIT à Tours
- Licence de DROIT à Bordeaux →
- Licence de DROIT à Strasbourg →

4 Vœux

Focus sur les vœux en apprentissage (9000 formations disponibles)

- **Jusqu'à 10 vœux en apprentissage**, en plus des 10 autres vœux autorisés

- **Pas de date limite pour formuler des vœux en apprentissage** (pour la majorité des formations en apprentissage)

- **Une rubrique spécifique dans votre dossier pour vos vœux en apprentissage**

Rappel *: les centres de formation en apprentissage ont pour mission d'accompagner les candidats en apprentissage pour trouver un employeur et signer un contrat d'apprentissage.*
Retrouvez des conseils pour trouver un employeur sur Parcoursup.fr

2ème Étape : PHASE DES VŒUX (17 Janvier – 3 Avril)

Clôture des vœux le 14 Mars

⇒ Impossible de saisir de nouveaux vœux après le 14 mars

Date limite de confirmation des vœux : 3 Avril

Vœu non confirmé avant le 3 Avril = Vœu nul

2ème Étape : PHASE DES VŒUX (17 Janvier – 3 Avril)

- NE PAS CONFIRMER SES VŒUX SUR TÉLÉPHONE MOBILE
- PRIVILÉGIER UN ORDINATEUR
- VÉRIFIER APRÈS S'ÊTRE DÉCONNECTÉ PUIS RECONNECTÉ QUE LE(S) VŒU(X) SONT BIEN CONFIRMÉS

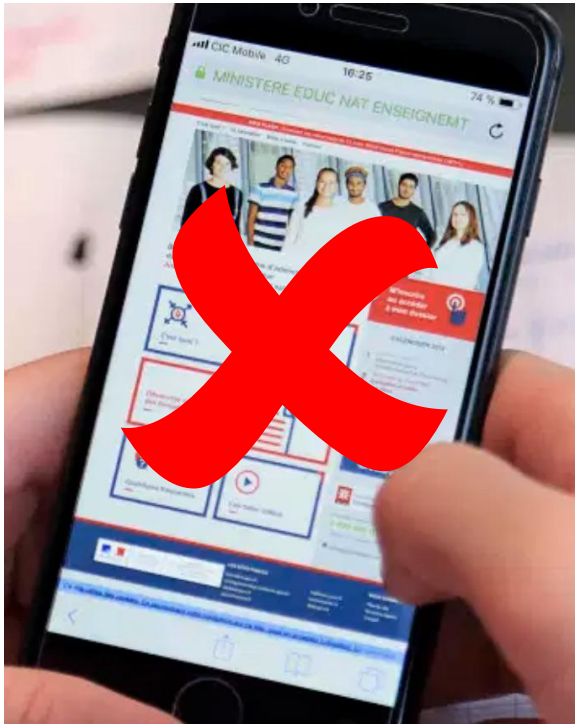

Vue générale du calendrier ParcourSup

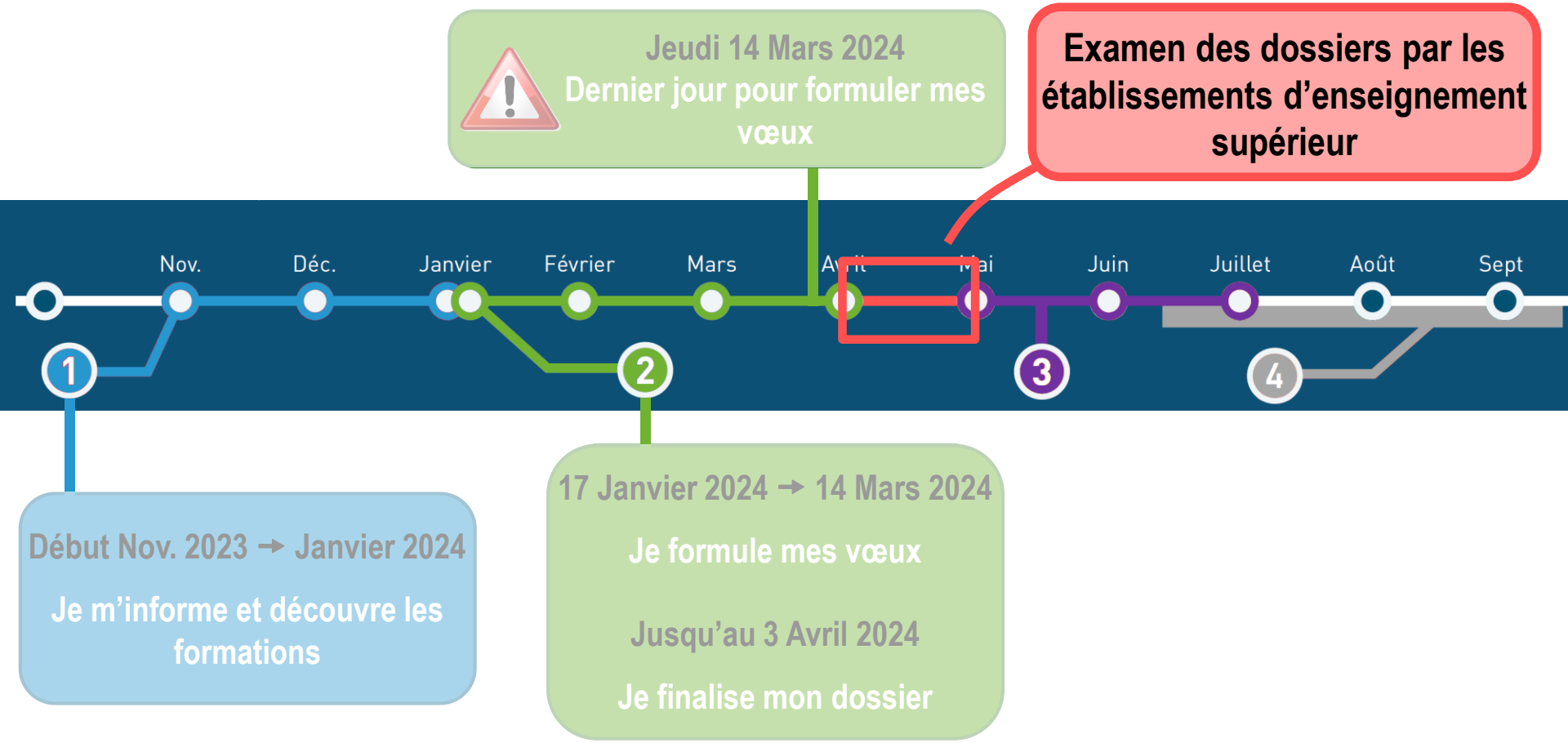

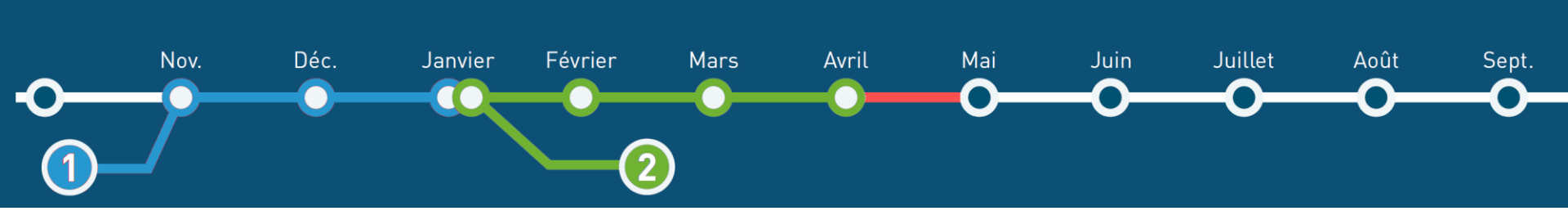

LES ÉLÉMENTS DU DOSSIER TRANSMIS À CHAQUE FORMATION

> **le projet de formation motivé**

> **les pièces complémentaires** demandées par certaines formations

> **la rubrique « Activités et centres d'intérêt »**, si elle a été renseignée

> **la fiche Avenir** renseignée par le lycée

> **Bulletins scolaires et notes du baccalauréat :**

- **Année de première** : bulletins scolaires et les notes des épreuves anticipées de français et celles obtenues au titre du contrôle continu
- **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1er et 2ème trimestre, notes des épreuves finales des deux enseignements de spécialité.
- Bulletin du 3ème trimestre de terminale en Juin pour les élèves n'ayant que des réponses négatives,

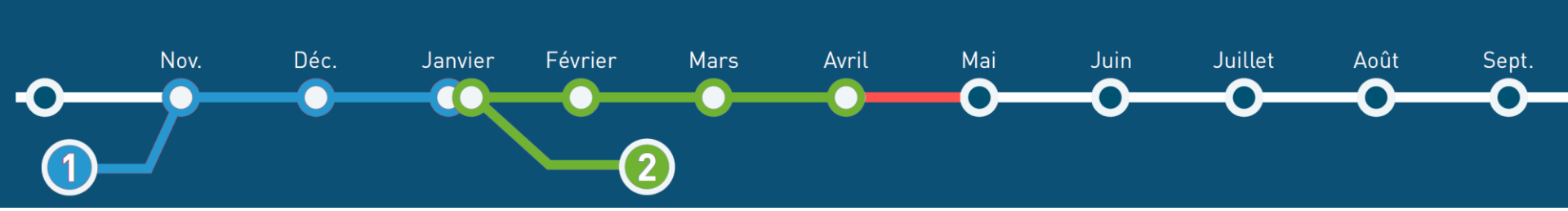

LA FICHE AVENIR RENSEIGNÉE PAR LE LYCÉE

- Le 2ème conseil de classe examine les vœux de chaque lycéen avec **bienveillance et confiance** dans le potentiel de chacun.

- Pour chaque lycéen, une **fiche Avenir** est renseignée par le lycée et versée au dossier de l'élève :
  - les notes de l'élève : moyennes de terminale, moyenne du groupe de l'élève, moyenne haute et basse et classement (positionnement de l'élève dans la classe/dans le groupe), appréciation des professeurs par discipline,
  - les appréciations du professeur principal sur des compétences transversales
  - l'avis du chef d'établissement sur la capacité à réussir, pour chaque vœu

- La fiche Avenir est consultable par le lycéen dans son dossier **à partir du 30 Mai 2024**

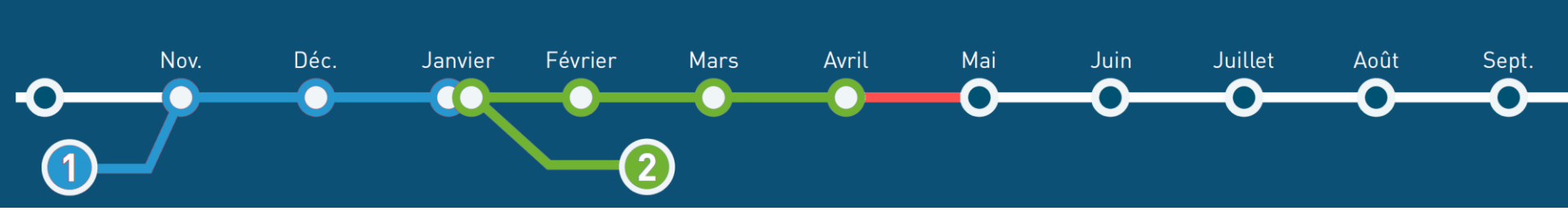

L'EXAMEN ET L'ÉVALUATION DES DOSSIERS

> **Rappel** : **ce n'est pas l'algorithme de Parcoursup qui examine les dossiers, ce n'est pas non plus Parcoursup qui choisit votre affectation**

- Au sein de chaque formation, **une commission d'examen des vœux est constituée** (référent pédagogique et professeurs). Elle est chargée de **définir les critères d'examen des candidatures et d'évaluer les candidatures puis de les classer**
- Certaines formations organisent des épreuves écrites et/ou orales de sélection

> **Rappel :** Toutes les formations publient sur Parcoursup leurs critères généraux d'examen, c'est-à-dire ce que les enseignants réunis en commission d'examen des vœux prendront en compte pour examiner les candidatures.

> Vous pouvez à tout moment consulter les critères utilisés en 2023 directement sur chaque fiche de formation

> Parcoursup vous garantit la possibilité de demander à la formation dans laquelle vous n'avez pas été admis les motifs de la décision prise.

Vue générale du calendrier ParcourSup

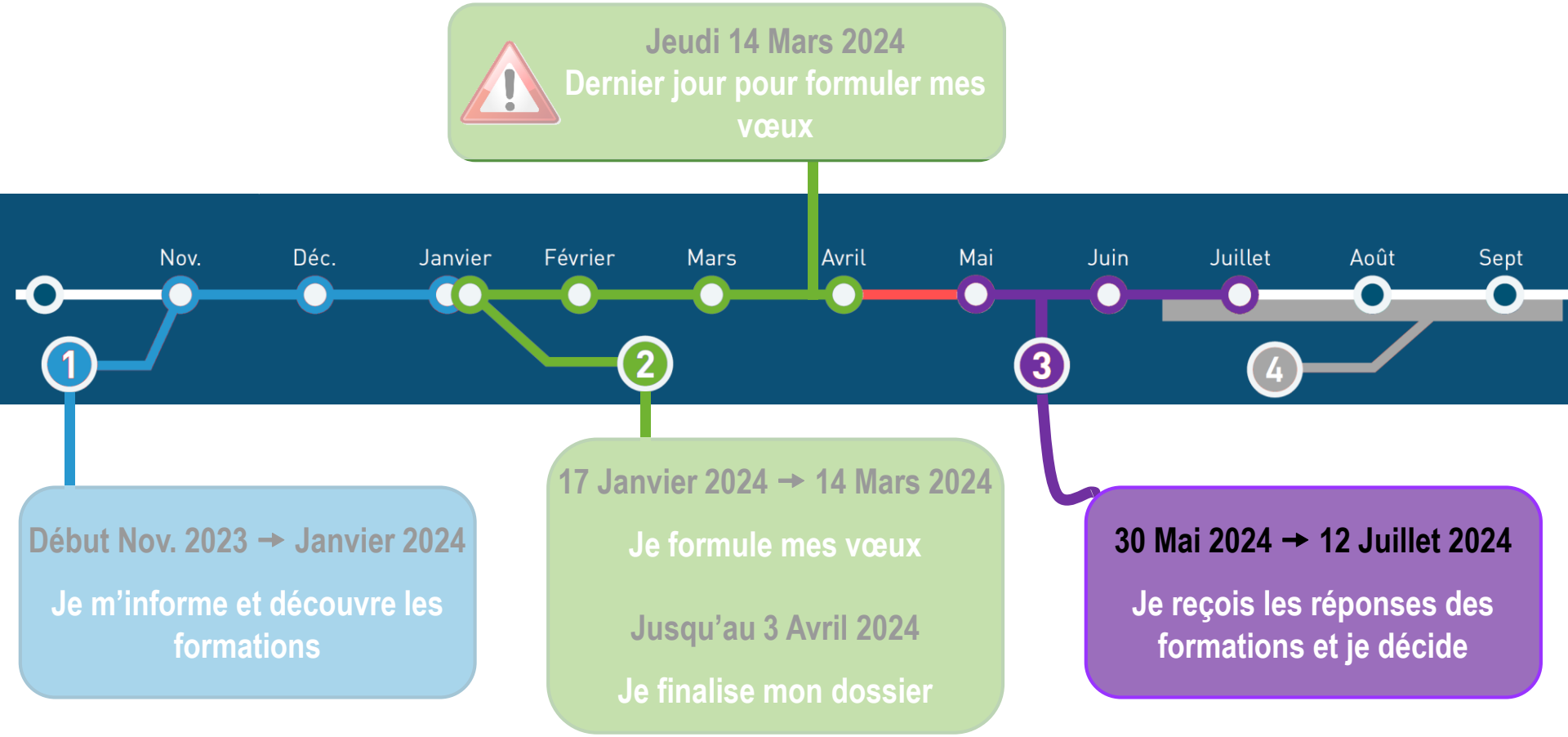

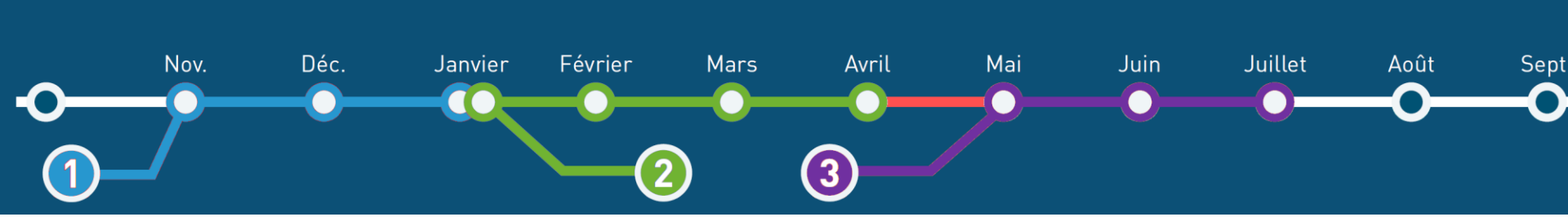

3ème Étape : PHASE DE RÉCEPTION ET D'ACCEPTATION DES PROPOSITIONS (30 Mai – 12 Juillet 2024)

30 Mai 2024 : Les élèves reçoivent les réponses à leurs vœux au fur et à mesure.

L'élève dispose d'un délai pour répondre

Règle de base

Dès que le candidat a reçu au moins deux réponses positives, il doit choisir entre les deux, sans pour autant renoncer aux vœux en attente.

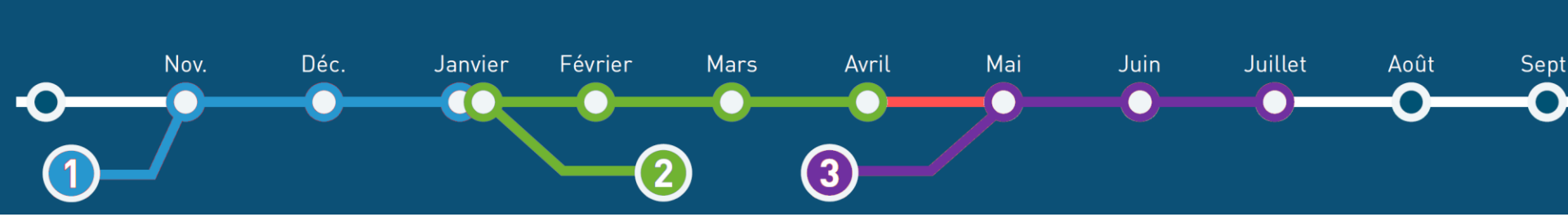

3ème Étape : PHASE DE RÉCEPTION ET D'ACCEPTATION DES PROPOSITIONS (30 Mai – 12 Juillet 2024)

Quand une proposition d'admission est reçue, le candidat est prévenu :

- **par SMS et par mail dans sa messagerie personnelle** (rappel : une adresse mail valide et régulièrement consultée et un numéro de portable sont demandés au moment de l'inscription Parcoursup)
- **par notification sur l'application Parcoursup** préalablement installée sur son portable et téléchargeable à partir du 30 Mai 2024
- **dans la messagerie intégrée au dossier** candidat sur Parcoursup

Info : les parents sont également prévenus lorsqu'ils ont renseigné leur adresse mail et leur numéro de portable dans le dossier Parcoursup de leur enfant

Il répond à TOUTES les propositions d'admission envoyées, en respectant leur ordre d'arrivée et les délais de réponse indiqués pour chacune et choisit ou non de maintenir en attente les éventuels autres vœux.

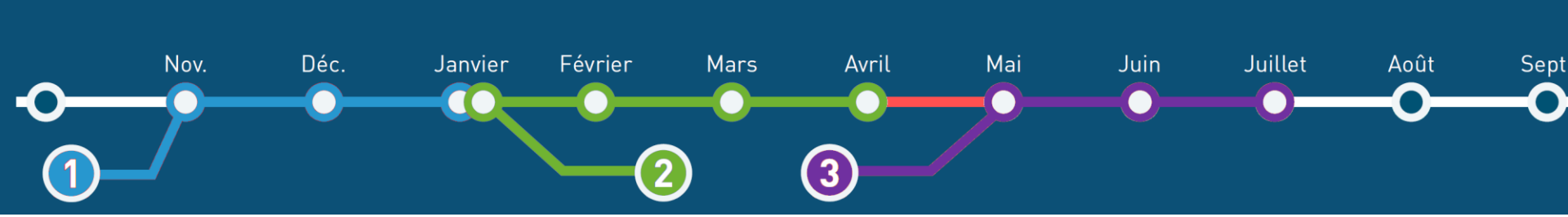

3ème Étape : PHASE DE RÉCEPTION ET D'ACCEPTATION DES PROPOSITIONS (30 Mai – 12 Juillet 2024)

> Avant le démarrage de la phase d'admission, repensez à vos vœux, à ceux qui vous intéressent vraiment car **il faudra faire un choix**

> Les candidats consultent **les réponses des formations le 30 Mai 2024**

> **Ils reçoivent les propositions d'admission au fur et à mesure et en continu :** chaque fois qu'un candidat fait un choix entre plusieurs propositions, il libère des places qui sont immédiatement proposées à d'autres candidats en liste d'attente.

> Les candidats doivent obligatoirement répondre à chaque proposition d'admission reçue **avant la date limite indiquée dans leur dossier.** En l'absence de réponse, la proposition est retirée.

> Parcoursup permet aux candidats de changer d'avis au fur et à mesure des propositions reçues. **Pour les aider, les candidats ayant des vœux en attente peuvent suivre la situation qui évolue en fonction des places libérées**. Des indicateurs seront disponibles pour chaque vœu

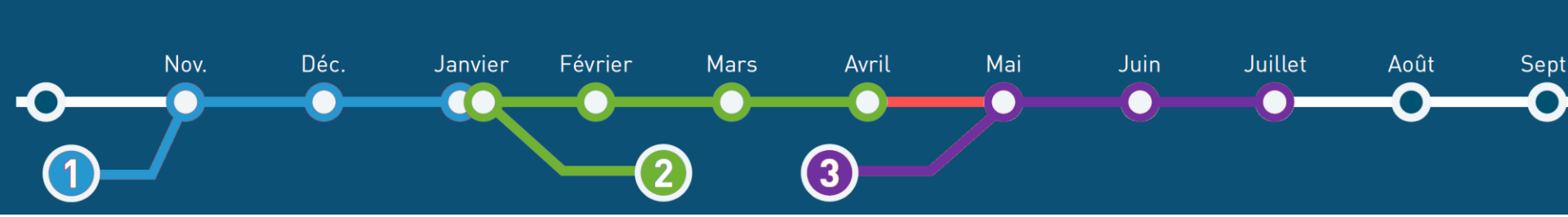

LES DIFFÉRENTES RÉPONSES QUE LE LYCÉEN PEUT RECEVOIR

- Pour une formation sélective (CPGE, BTS, BUT, écoles…)

Réponse donnée au futur étudiant		Réponse du futur étudiant
OUI (proposition d'admission)	→	Il accepte ou renonce
ou		
EN ATTENTE d'une place	→	Il maintient ou renonce
ou		
NON		

- Pour une formation non sélective (licence)

Réponse donnée au futur étudiant		Réponse du futur étudiant
OUI (proposition d'admission)	→	Il accepte ou renonce
ou		
OUI-SI (proposition d'admission)	→	Il accepte ou renonce
ou		
En attente d'une place	→	Il maintient ou renonce

oui – si : le lycéen se voit proposer un **parcours de formation personnalisé** pour se renforcer dans les compétences attendues et se donner toutes les chances de réussir

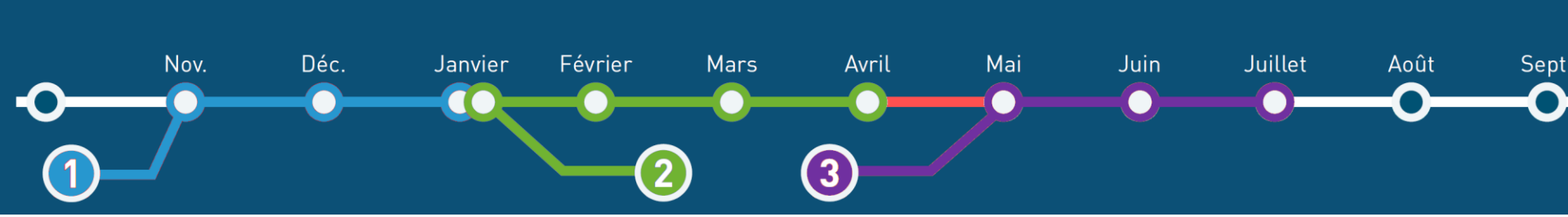

RÉPONSES AUX VŒUX GROUPÉS

Rappel : Le lycéen reçoit des réponses pour chaque sous-vœu sélectionné **: il peut donc recevoir plusieurs propositions d'admission et il ne devra en accepter qu'une seule.**

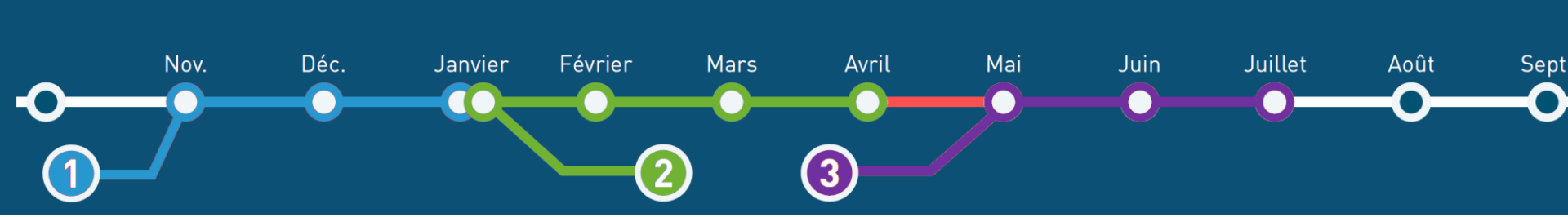

- **Le lycéen reçoit une seule proposition d'admission et il a des vœux en attente**
  - Il **accepte** la proposition (ou y renonce)
  - S'il souhaite maintenir ses **vœux en attente**, il doit l'indiquer sur Parcoursup. **S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition**, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
  - Il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

Exemple

Arthur avait émis 8 vœux et a reçu 5 « non », 2 « en attente » et 1 « oui » ou « oui-si ».

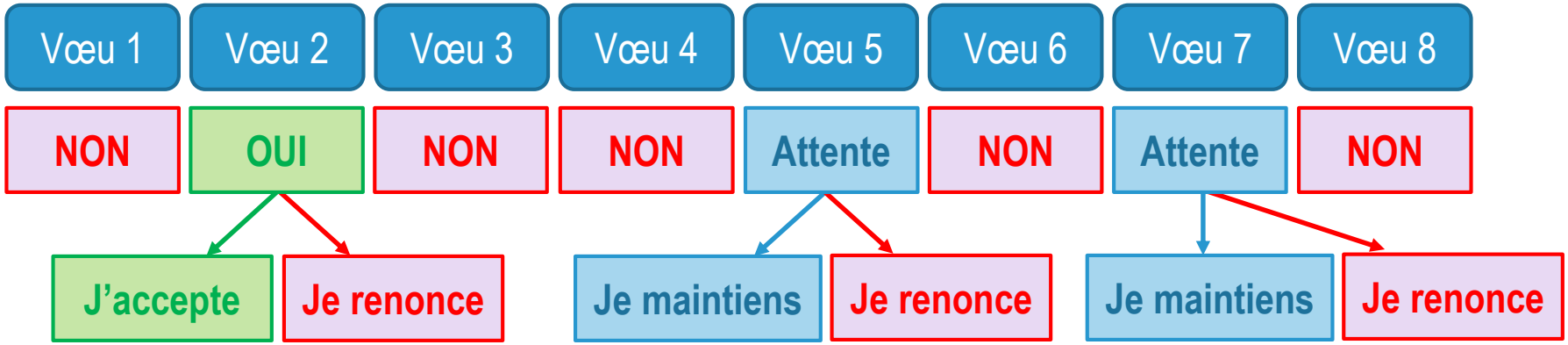

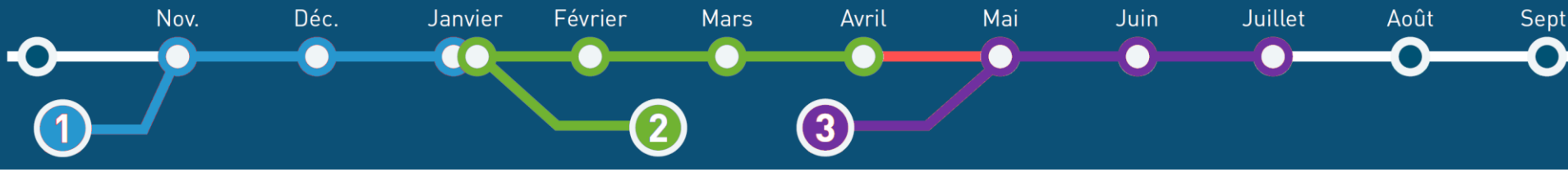

Exemple

Arthur avait émis 8 vœux et a reçu 5 « non », 2 « en attente » et 1 « oui » ou « oui-si ».

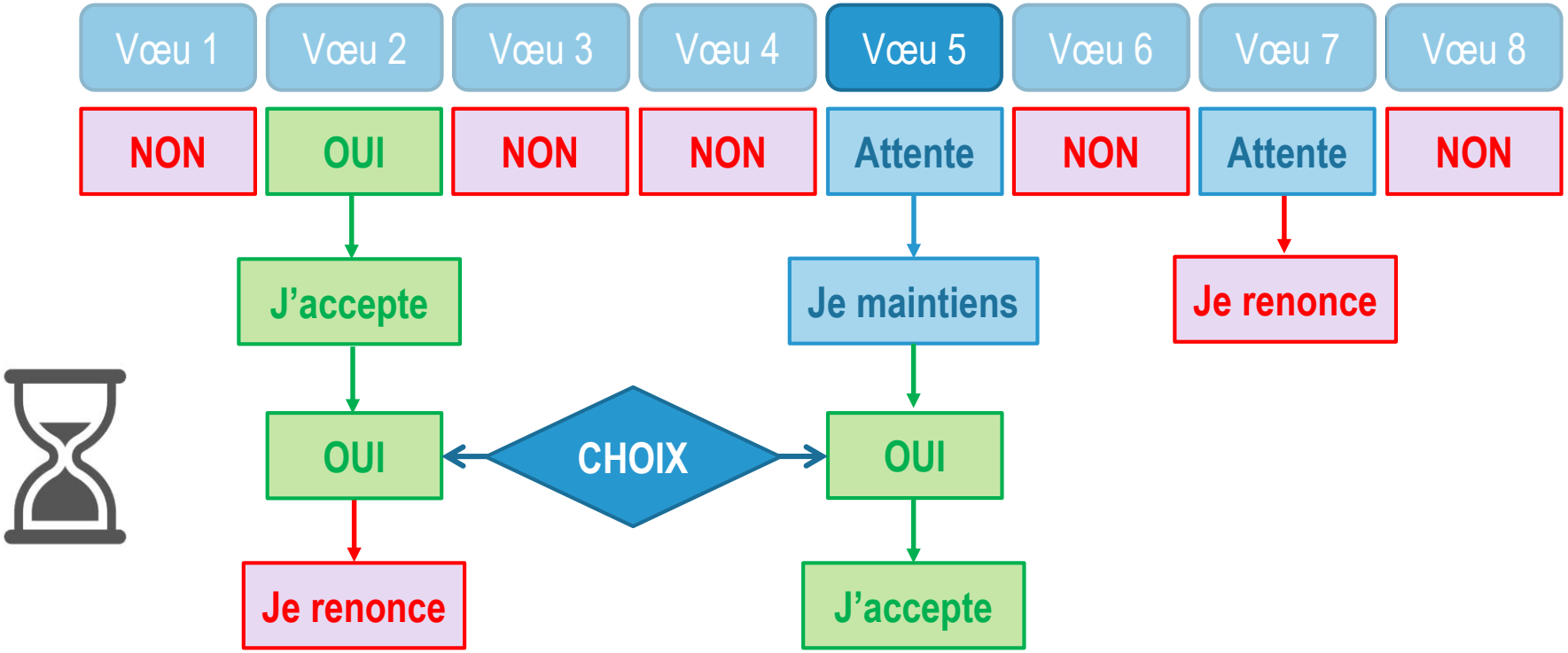

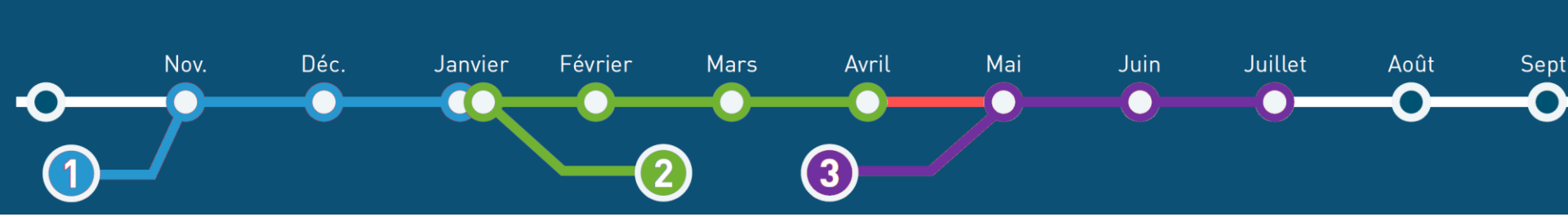

- **Le lycéen reçoit plusieurs propositions d'admission et il a des vœux en attente**
  - Il doit faire un choix en **acceptant une seule proposition** et ce faisant renoncer aux autres qu'il a reçues pour ne pas monopoliser les places
  - S'il souhaite maintenir ses **vœux en attente**, il doit l'indiquer sur Parcoursup. **S'il ne fait rien après avoir accepté une proposition**, cela signifie qu'il renonce à ses vœux en attente et ils sont supprimés automatiquement
  - Il consulte les **modalités d'inscription administrative** de la formation acceptée

Exemple

Lara a émis 7 vœux et a reçu 3 « oui » ou « oui si » et 4 « en attente »

Vœu 1	Vœu 2	Vœu 3	Vœu 4	Vœu 5	Vœu 6	Vœu 7
Attente	OUI	Attente	OUI	Attente	OUI	Attente

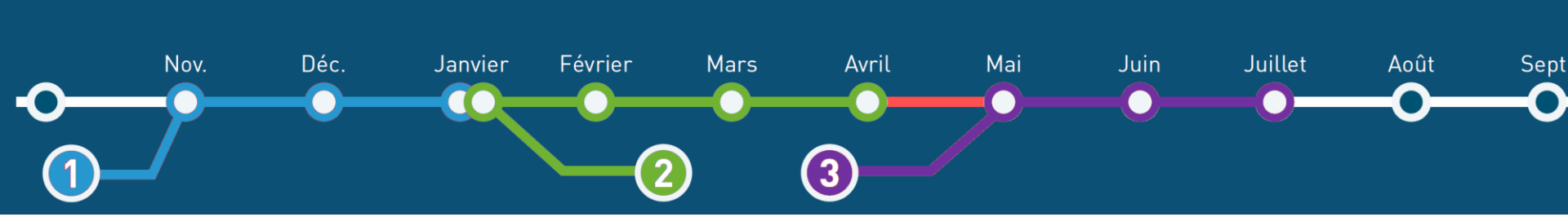

Lara a émis 7 vœux et a reçu 3 « oui » ou « oui si » et 4 « en attente »

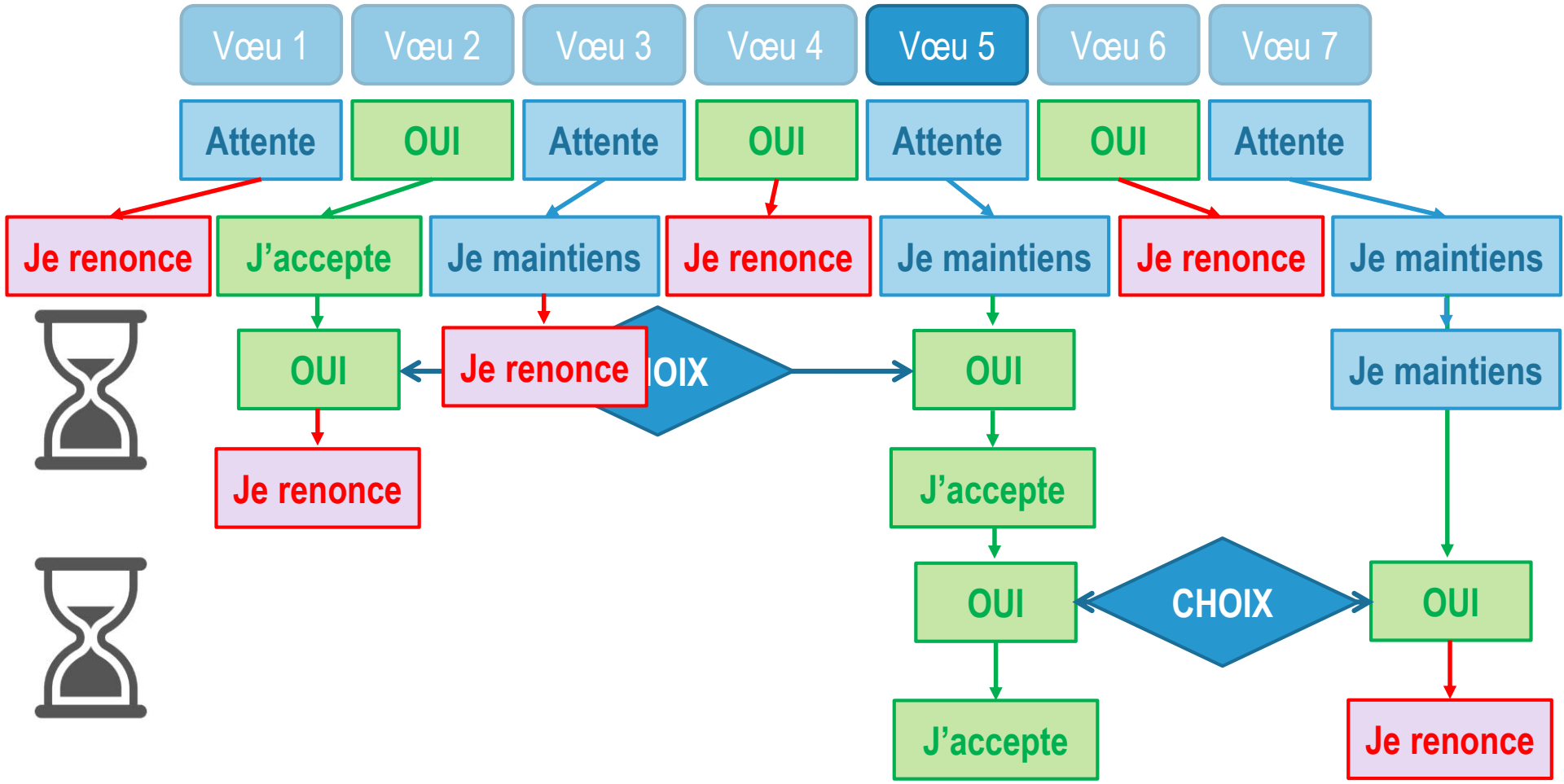

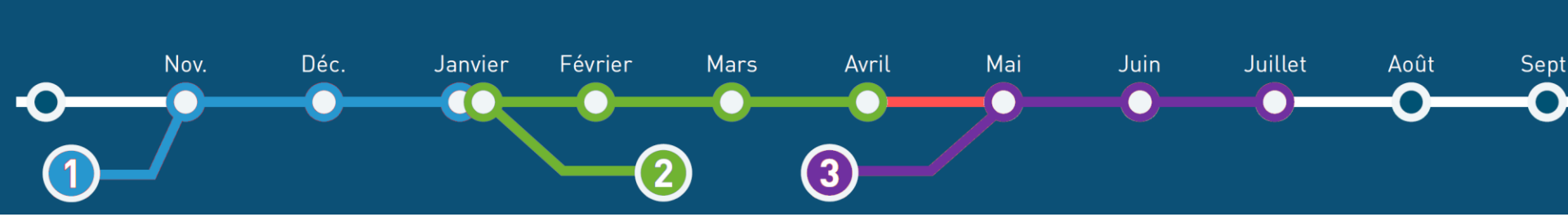

- **Le lycéen ne reçoit que des réponses « en attente »**
  - des places vont se libérer au fur et à mesure que les autres candidats vont renoncer à leurs propositions

- **Le lycéen ne reçoit que des réponses négatives (dans le cas où il n’a formulé que des vœux pour des formations sélectives)**
  - dès le 30 Mai, il peut demander un conseil ou un accompagnement, individuel ou collectif, dans son lycée ou dans un CIO pour envisager d’autres choix de formation et formuler des nouveaux vœux en phase complémentaire dès 11 Juin 2024.

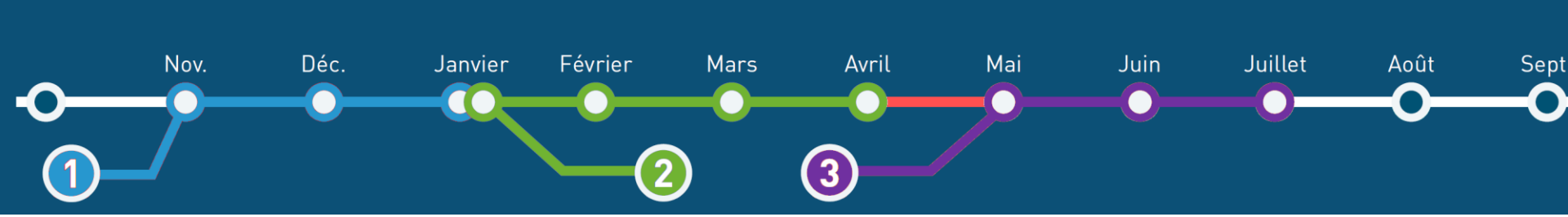

du 16 au 23 juin

Suspension des délais de réponse aux propositions d'admission.

Permettre aux lycéens de se concentrer sur leurs épreuves écrites de baccalauréat.

Fin 3ème Étape : 12 Juillet 2024

Après avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix et après avoir eu ses résultats au bac, le futur étudiant procède à son inscription administrative dans l'établissement qu'il va intégrer :

- ☐ L'inscription administrative se fait **directement auprès de l'établissement choisi** et pas sur Parcoursup.

- ☐ **Les modalités d'inscription sont propres à chaque établissement :**
  - Consulter les modalités d'inscription indiquées dans le dossier candidat sur Parcoursup.
  - **Respecter la date limite indiquée.**
  - Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** remettre une attestation de désinscription ou de non inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.

***Ces formalités sont propres à chaque établissement**. Vous devez donc **suivre les instructions** laissées à votre attention par l'établissement sur le site Parcoursup ou à défaut le contacter.*

Vue générale du calendrier ParcourSup

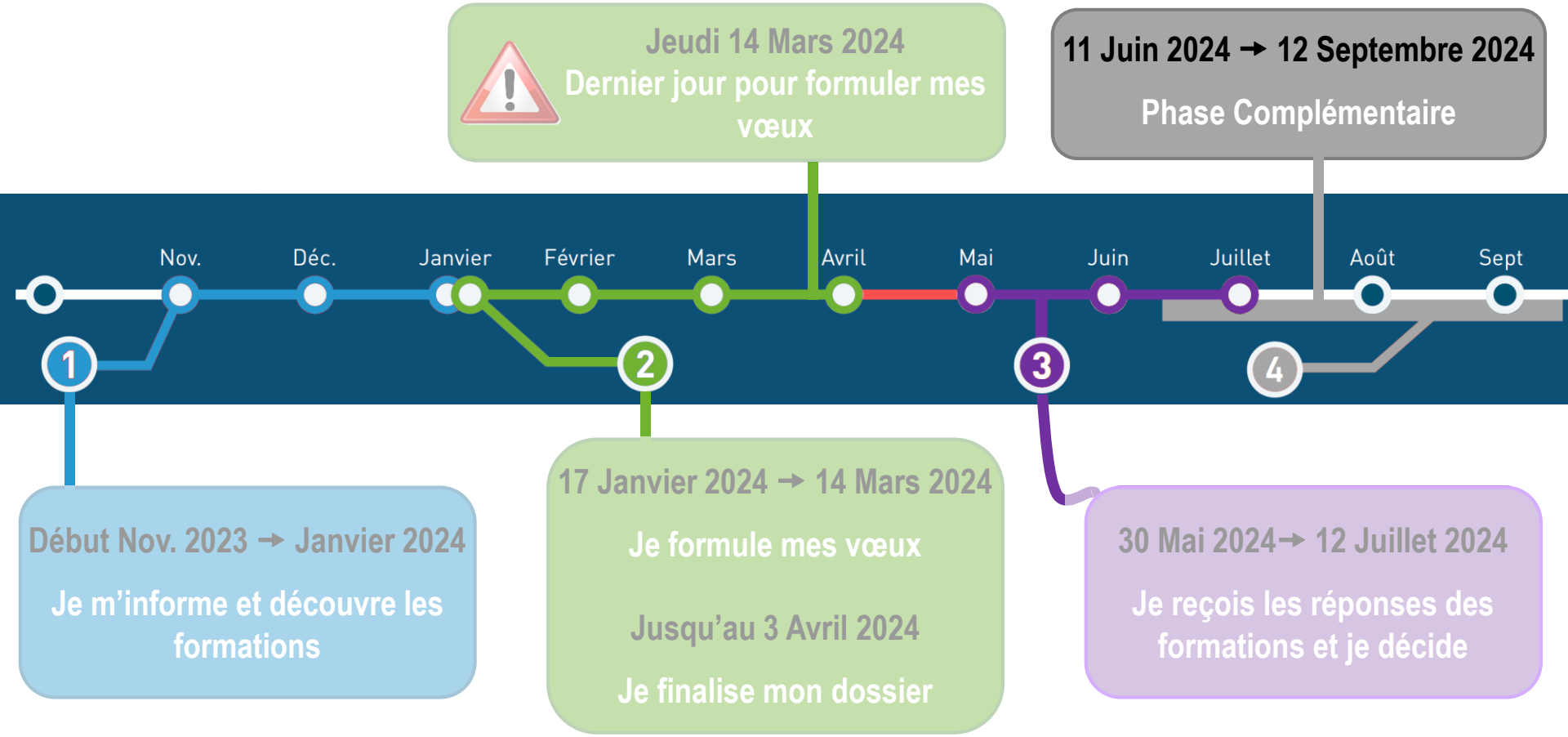

4ème Étape : PHASE COMPLÉMENTAIRE (à partir du 11 Juin et jusqu'au 12 Septembre 2024)

□ C'est quoi ?

La phase complémentaire offre aux candidats la possibilité de formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux pour des formations qui ont des places disponibles.

□ Qui est concerné ?

① Elle concerne en priorité les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission en phase principale,

② Les candidats ayant déjà accepté une proposition d'admission en phase principale mais qui aimeraient trouver des formations qui les intéressent davantage,

③ Les candidats inscrits sur Parcoursup qui n'ont pas confirmé de vœux au 6 avril 2023 et les candidats qui ne se sont jamais inscrits sur Parcoursup

La préparation de la vie étudiante

Dossiers à déposer du 1er Mars au 31 Mai 2024

Un calendrier articulé avec Parcoursup :

> Bourse et logement

- Créer son dossier social étudiant (DSE) sur www.messervices.etudiant.gouv.fr pour demander une bourse et/ou un logement
- Vous pouvez dès à présent simuler vos droits à la bourse en utilisant le simulateur accessible sur https://simulateur.lescrous.fr/.
- Les demandes de logement en résidence universitaire peuvent aussi être effectuées.

> Santé

- Les étudiants sont automatiquement affiliés au régime général de la Sécurité Sociale. Il n'ont aucune démarche à faire.

Toutes les infos sur la vie étudiante sur www.etudiant.gouv.fr

5 CONSEILS POUR BIEN SE PRÉPARER

- **Ne pas attendre la dernière minute pour s'informer et préparer son projet d'orientation**

- **Échanger au sein de son lycée et profiter des opportunités de rencontres : salons, journées portes ouvertes,…**

- **Préparer les éléments pour vous inscrire et bien renseigner les coordonnées des représentants légaux pour un meilleur suivi**

- **Aborder sereinement la phase d'admission pendant laquelle vous restez accompagné**

- **S'abonner aux comptes sociaux Parcoursup : Instagram/Facebook** (@parcoursupinfo) et **Twitter** (@parcoursup_info)

Pour vous aider

YouTube

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

3 Vidéos

- Parcoursup 2024 : une plateforme au service de vos projets

- Parcoursup 2024 : le calendrier en 3 étapes

- Parcoursup 2024 : le nouveau moteur de recherche des formations

Les idées reçues

VRAI / FAUX

« Parcoursup sélectionne les candidats »

Les idées reçues

FAUX

Parcoursup est une plateforme qui met en relation des candidats avec des formations.

Si la formation est sélective, c'est la commission d'examen des vœux de l'établissement qui fera la sélection.

Mais Parcoursup va intégrer des taux de boursiers minimum dans les formations d'enseignement supérieur.

« Plus vite je fais mes vœux, plus j'ai de chances d'être admis/e »

FAUX

Les idées reçues

Pour avoir toutes ses chances, il suffit de respecter le calendrier.

Après le 8 mars, vous ne pourrez plus formuler de vœux (ou alors en phase complémentaire).

Et il faudra bien veiller à confirmer ses vœux avant le 6 avril.

« Les établissements ne voient pas mes autres vœux »

Les idées reçues

VRAI

Chaque formation n’a connaissance que du vœu formulé par le candidat.

« la réponse OUI-SI est réservée aux mauvais élèves »

FAUX

Les idées reçues

Les licences ont, pour certaines mentions, la possibilité de vous proposer un parcours pédagogique spécifique dans le cas où elle estime que vous n'avez pas les attendus nécessaires pour réussir dans cette formation mais qu'elle croit en vous !

Ce parcours peut prendre la forme d'une année supplémentaire de mise à niveau ou de modules de renforcement en L1

« Je peux accepter plusieurs propositions en même temps »

FAUX

Les idées reçues

Si plusieurs propositions me sont faites, je devrais faire un choix dans les délais impartis.

Mais je pourrais conserver autant de propositions en attente que je désire.

« Si j’accepte une proposition, cela diminue mes chances d’obtenir une proposition sur mes vœux en attente »

FAUX

Les idées reçues

Les formations n’ont pas connaissance de vos autres vœux.

Si vous avez une proposition mais que votre préférence porte sur un vœu pour lequel vous êtes en attente, vous avez tout intérêt à accepter la proposition pour vous assurer une place à la rentrée, tout en maintenant votre vœu en attente.

Quelques statistiques bac général

Statistiques poursuites d'études sur 8 années (bac Général avant réforme)					
	TES	TS	TL	Total	%
Université	249	309	81	639	47%
IUT	95	70	2	167	12%
Autres (Ecoles)	93	177	10	280	20%
CPGE	33	156	9	198	14%
BTS	42	30	11	83	6%
Total	512	742	113	1367	100%

Statistiques poursuites d'études sur 2 années (bac Général après réforme)		
	TG (depuis 2021)	%
Université	214	42%
IUT	44	9%
Autres (Ecoles)	134	27%
CPGE	78	15%
BTS	35	7%
Total	505	100%

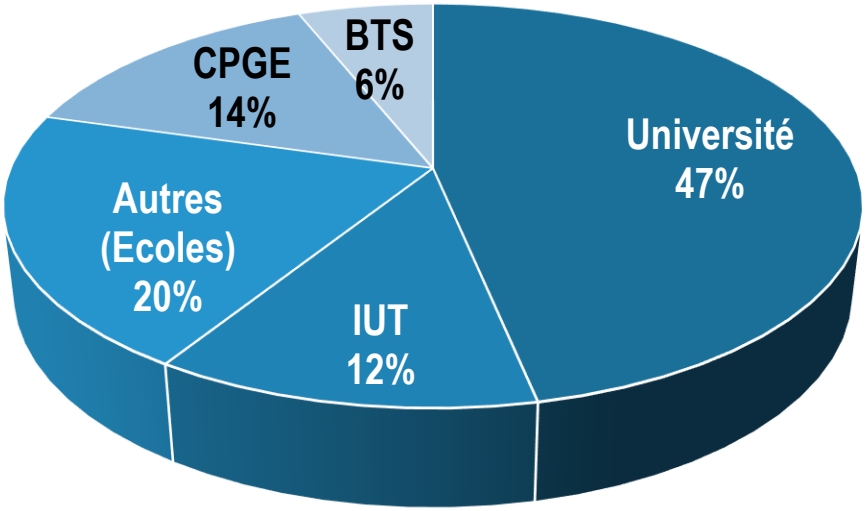

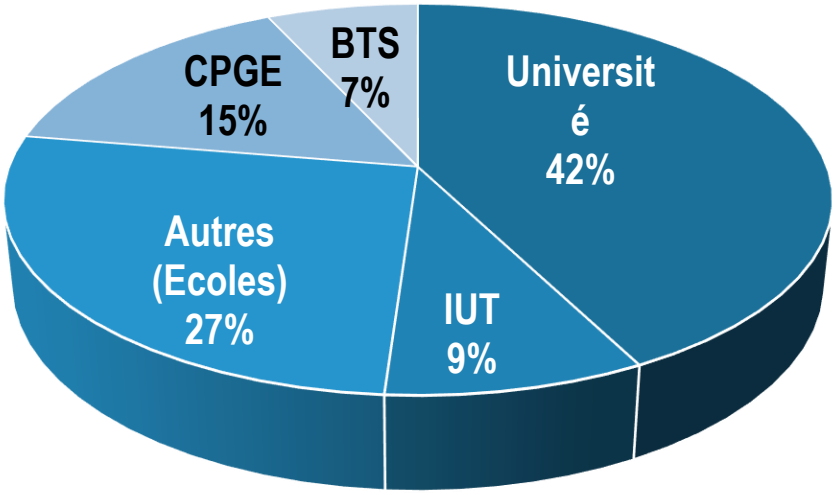

Quelques statistiques bac technologique

Statistiques poursuites d'études sur 6 années (bac Techno avant réforme)					
	TST2S	TSTL	TSTI2D	Total	%
Université	65	28	13	106	20%
IUT	3	23	64	90	17%
Autres (Ecoles)	104	16	30	150	29%
CPGE	0	3	3	6	1%
BTS	30	49	88	167	32%
Total	202	119	198	519	100%

Statistiques poursuites d'études sur 2 années (bac Techno après réforme)					
	TST2S	TSTL	TSTI2D	Total	%
Université	13	10	1	24	16%
IUT	1	13	29	43	29%
Autres (Ecoles)	33	3	13	49	33%
CPGE	0	2	5	7	5%
BTS	7	7	13	27	18%
Total	54	35	61	150	100%

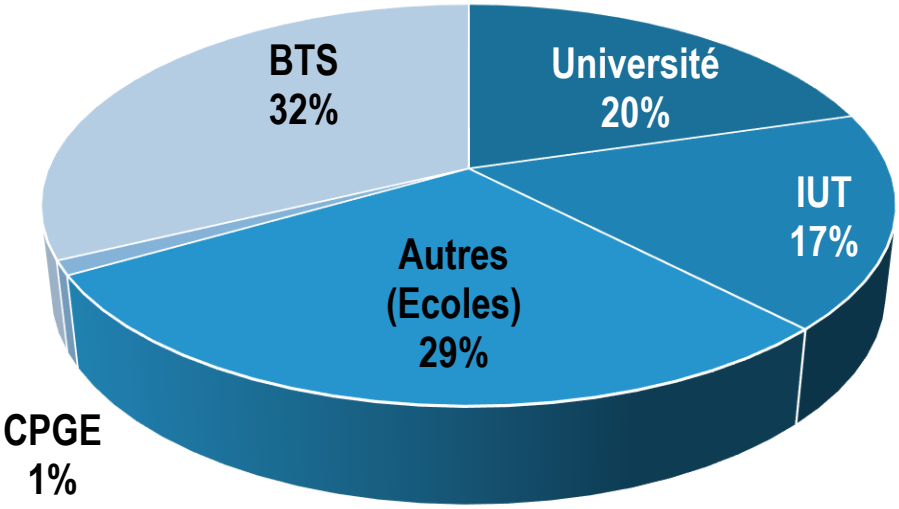

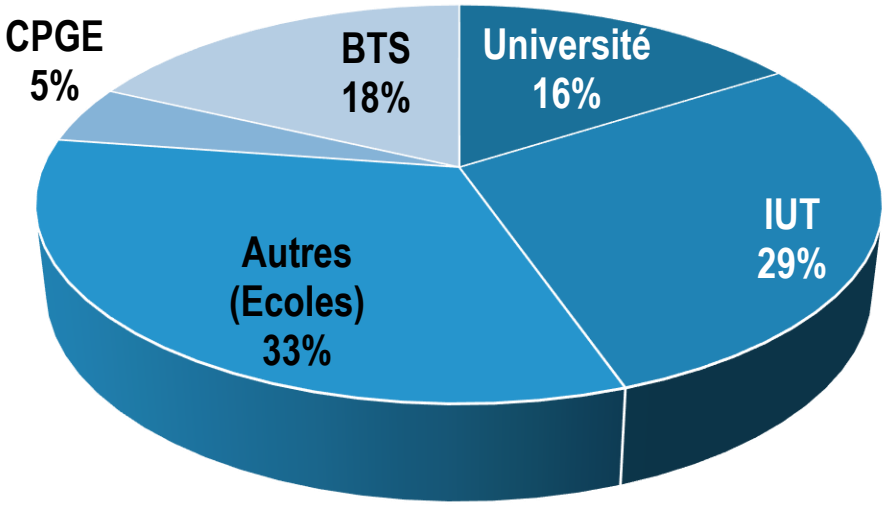

Statistiques ParcourSup 2023

Formations demandées **Bac Général**	Nombre d'élèves ayant confirmé au moins un vœu	Nombre d'élèves ayant reçu au moins une proposition d'admission	Pourcentage d'élèves ayant reçu au moins une proposition d'admission	% National	Comparaison SCSE/Nat
Licence	239	215	90,0%	86,9%	☺
BUT	115	58	50,4%	51,9%	☹
CPGE	95	73	76,8%	71,4%	☺
PASS LAS	77	65	84,4%	59,4%	☺
BTS - BTSA - BTSM	68	49	72,1%	54,7%	☺
Formations des écoles d'ingénieurs	65	52	80,0%	73,1%	☺
Formations des écoles de commerce et de management	38	36	94,7%	82,9%	☺
Licence sélective	23	10	43,5%	36,0%	☺
IFSI et autres formations paramédicales	15	11	73,3%	58,7%	☺
Formations d'architecture, du paysage et du patrimoine	8	3	37,5%	22,9%	☺
Sciences Po - Instituts d'études politiques	6	6	100,0%	16,1%	☺
Formations des écoles vétérinaires	3	0	0,0%	7,6%	☹

Formations demandées **Bac Technologique**	Nombre d'élèves ayant confirmé au moins un vœu	Nombre d'élèves ayant reçu au moins une proposition d'admission	Pourcentage d'élèves ayant reçu au moins une proposition d'admission	% National	Comparaison SCSE/Nat
BTS - BTSA - BTSM	55	42	76,4%	67,0%	☺
BUT	40	31	77,5%	49,8%	☺
Licence	40	30	75,0%	61,2%	☺
IFSI et autres formations paramédicales	18	13	72,2%	47,0%	☺
PASS LAS	16	7	43,8%	23,4%	☺
CPGE	9	8	88,9%	64,6%	☺
Formations des écoles d'ingénieurs	7	3	42,9%	56,3%	☹
Formations diplômantes du travail social	4	2	50,0%	44,1%	☺
Formations d'art, de design et du spectacle vivant	2	2	100,0%	47,6%	☺

jdurand@scse.fr